



ÉTAT CIVIL

Acte de naissance

La demande peut être effectuée :

- En ligne => [CLIQUEZ ICI](#)
- A la mairie de votre lieu de naissance, sur présentation de votre pièce d'identité et selon les modalités indiquées sur le lien ci-dessus.

Acte de décès

La demande peut être effectuée :

- En ligne => [CLIQUEZ ICI](#)
- A la mairie du lieu du décès, ou auprès de la mairie du dernier domicile du défunt et selon les modalités indiquées sur le lien ci-dessus.

Acte de mariage

La demande peut être effectuée :

- En ligne => [CLIQUEZ ICI](#)
- A la mairie du lieu du mariage et selon les modalités indiquées sur le lien ci-dessus.

MAIRIE DE TOUQUIN

5 place de la mairie

77131 Touquin

01.64.04.15.29

Nous contacter

